

DWS Investment S.A.

DWS Eurorenta

Rapport annuel 2022

FCP de droit luxembourgeois



Investors for a new now



DWS Eurorenta

Sommaire

Rapport annuel 2022
pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2 / Informations

6 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Eurorenta

19 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

24 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

26 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

31 / Données en vertu du règlement européen (EU) 2019/2088
et données en vertu du règlement européen (EU) 2020/852

Informations

Le fonds cité dans ce rapport est soumis au droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre,

reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 31 décembre 2022** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente


L'achat de parts de fonds est basé sur le prospectus de vente et le règlement de gestion actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », accompagnés du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux porteurs de parts, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. Les cours d'émission et de rachat sont en outre publiés dans chaque pays où les actions sont commercialisées, dans des médias appropriés (p. ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.).

Crise Ukraine-Russie

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine marque un tournant dramatique en Europe, qui a notamment influencé profondément l'architecture de sécurité et la politique énergétique de l'Europe et entraîné une volatilité considérable qui devrait se poursuivre à l'avenir. Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui règne au moment de l'élaboration du présent rapport, il est impossible d'évaluer de manière définitive les effets concrets ou potentiels de la crise à moyen et long terme sur la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les implications sociales. La société de gestion poursuit donc ses efforts en matière de gestion des risques afin d'évaluer ces incertitudes et de faire face à leur impact potentiel sur les activités, la liquidité et les performances du fonds. La société de gestion prendra toutes les mesures jugées appropriées afin de protéger au mieux les intérêts des investisseurs.



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel DWS Eurorenta

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du fonds consiste à générer une plus-value récurrente. À cet effet, le fonds investit dans des obligations européennes, y compris des obligations d'État et d'entreprises ainsi que des Covered Bonds (instruments de taux garantis). Des instruments de taux de pays émergents peuvent compléter le portefeuille. Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix des placements*.

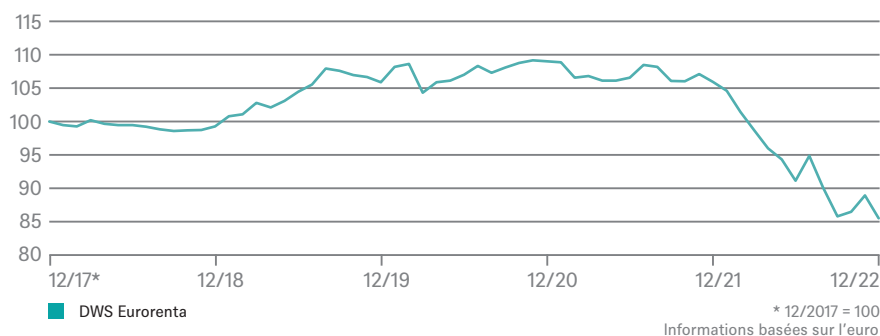
Au cours de la période de douze mois clôturée fin décembre 2022, le fonds DWS Eurorenta a enregistré une moins-value de 19,3 % par part (calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes), sous-performant ainsi son indice de référence (-18,9 % ; respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

En 2022, les marchés internationaux des capitaux ont connu une dégradation croissante. Cette tendance à la baisse a commencé par la progression spectaculaire des chiffres de l'inflation du fait des pénuries d'approvisionnement croissantes liées à la forte reprise économique qui a suivi l'apogée de la pandémie de COVID-19. La situation a empiré avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la guerre qui s'en est ensuivie entre la Russie et

DWS Eurorenta

Performance sur 5 ans



Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2022

DWS Eurorenta comparé à l'indice de référence

Tour d'horizon des performances

ISIN	1 an	3 ans	5 ans
LU0003549028	-19,3 %	-19,3 %	-14,6 %
Barclays Pan-European Agg.	-18,9 %	-17,7 %	-11,8 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2022
Informations basées sur l'euro

l'Ukraine et s'est prolongée. Le renforcement des sanctions imposées par les pays occidentaux à la Russie ainsi que le boycott des livraisons de la Russie ont fait grimper les prix de l'énergie (pétrole, gaz, charbon) et des produits alimentaires. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi en partie de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Ainsi, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux directeur en sept étapes, entre mi-mars et mi-décembre 2022, de 4,25 points de pourcentage pour le porter à une fourchette de 4,25 % par an à 4,50 % par an. La Banque centrale européenne (BCE) a suivi au cours

de la deuxième moitié de juillet 2022 et a relevé son taux directeur, après une pause de presque trois ans, en quatre étapes de 2,5 points de pourcentage pour le porter à 2,50 % par an. Dans ce contexte et compte tenu de l'affaiblissement de la croissance économique mondiale au cours de 2022, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Compte tenu de l'endettement mondial élevé et des taux d'intérêt encore très bas dans un premier temps, les marchés obligataires ont connu des baisses de cours notables accompagnées de hausses sensibles des rendements obligataires au cours de l'année, jusqu'à fin décembre 2022. Les facteurs déterminants de la hausse des rendements ont été la dyna-

mique de l'inflation et, en réponse, le relèvement sensible des taux par les banques centrales. Les marchés des obligations d'entreprises ont enregistré des baisses de cours, tant dans le segment Investment Grade que dans celui des titres à haut rendement, avec une hausse des rendements et une extension des primes de risque.

Les obligations d'État, y compris les titres portant intérêt d'émetteurs semi-publics (par exemple, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)) ont continué à constituer l'essentiel de la priorité de placement. Dans une optique de rendement, l'équipe de gestion du portefeuille a aussi investi dans des obligations d'entreprises (Corporate Bonds) et dans des instruments de taux de fournisseurs de services financiers (Financials) ainsi que dans des obligations hypothécaires. D'un point de vue géographique, le fonds obligataire a investi non seulement dans des instruments de taux provenant des principaux marchés comme la France et l'Allemagne, mais également dans des émissions à taux d'intérêt plus élevé de pays de la zone euro, comme l'Italie ou l'Espagne et, dans une moindre mesure, dans des obligations des marchés émergents. À la date du rapport, les obligations détenues dans le portefeuille présentaient une bonne note de crédit (Investment Grade), c'est-à-dire une notation supérieure ou égale à BBB- selon les principales agences de notation. Dans l'ensemble, et compte tenu de la nette augmentation des taux d'intérêt, le fonds n'a également pas pu échapper

à la baisse sensible des cours sur les marchés obligataires, qui s'est accompagnée d'une hausse des rendements obligataires, ce qui a pesé sur sa performance.

En ce qui concerne les devises, les placements en euro sont restés l'investissement de base. Néanmoins, près d'un cinquième de l'actif du fonds se composait notamment de devises étrangères. Parmi celles-ci, citons la position accrue dans la livre sterling qui a cependant reculé face à l'euro. Dans l'ensemble, le portefeuille de devises a apporté une contribution légèrement négative au résultat de placement.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels DWS Eurorenta

État de l'actif au 31 décembre 2022

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Obligations (émetteurs) :		
Administrations centrales	81 293 986,10	25,63
Instituts	72 667 399,87	22,90
Autres organismes publics	55 609 426,49	17,53
Autres établissements financiers	50 025 449,78	15,77
Entreprises	43 655 739,70	13,76
Administrations régionales	10 258 533,75	3,23
Total des obligations :	313 510 535,69	98,82
2. Parts de fonds	33,50	0,00
3. Dérivés	2 966,79	0,00
4. Avoirs bancaires	2 069 067,25	0,65
5. Autres éléments d'actif	2 020 759,56	0,64
II. Engagements		
1. Autres engagements	-277 271,10	-0,09
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-68 732,63	-0,02
III. Actif du fonds	317 257 359,06	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Eurorenta

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						313 510 535,69	98,82
Titres portant intérêt							
1,8750 % AT & T 14/04 12 30 (CH0260769440)	CHF	1000			% 96,7510	983 641,72	0,31
0,5500 % Credit Suisse (London Branch) 16/16 04 24 MTN (CH0319415953)	CHF	1400		600	% 96,1685	1 368 807,44	0,43
1,3750 % Nederlandse Waterschapsbank 12/13 09 27 MTN (CH0190125036)	CHF	1000	1000		% 98,4170	1 000 579,50	0,32
0,3750 % Vodafone Group 16/03 12 24 MTN (CH0325429188)	CHF	1000	1000		% 97,1505	987 703,33	0,31
2,5000 % Czech Republic 13/25 08 28 (CZ0001003859)	CZK	80 000			% 87,1120	2 886 414,84	0,91
0,4500 % Czech Republic 15/25 10 23 S 97 (CZ0001004600)	CZK	80 000			% 95,3060	3 157 919,15	1,00
1,7500 % Denmark 14/15 11 25 (DK0009923138)	DKK	10 000	10 000		% 97,3750	1 309 551,83	0,41
0,2500 % Denmark 20/15 11 52 (DK0009924029)	DKK	5 000	5 000		% 53,8520	362 115,46	0,11
0,0000 % Kingdom Of Denmark 22/15 11 31 (DK0009924375)	DKK	5 000	5 000		% 79,1060	531 930,20	0,17
4,0000 % Realkredit Danmark 05/01 10 38 S 43D PF (DK0009273179)	DKK	29		5	% 101,9500	3 926,08	0,00
1,0000 % ABN AMRO Bank 16/13 04 31 MTN PF (XS1394791492) ³⁾	EUR	3 000			% 83,9350	2 518 050,00	0,79
0,5000 % Acea 20/06 04 29 MTN (XS2113700921) ³⁾	EUR	1190			% 77,8370	926 260,30	0,29
0,2500 % Acea 21/28 07 30 MTN (XS2292487076) ³⁾	EUR	710			% 74,3630	527 977,30	0,17
0,0000 % Acea 21/28 09 25 MTN (XS2292486771)	EUR	530			% 90,0020	477 010,60	0,15
0,5000 % Action Logement Services 19/30 10 34 (FR0013457058)	EUR	1800			% 70,2120	1 263 816,00	0,40
0,5500 % Adif - Alta Velocidad 20/30 04 30 MTN (ES0200002055)	EUR	600			% 79,9690	479 814,00	0,15
0,5500 % Adif - Alta Velocidad 21/31 10 31 MTN (ES0200002063)	EUR	1000			% 75,5040	755 040,00	0,24
1,1250 % Aéroports de Paris 19/18 06 34 (FR0013426368)	EUR	2000			% 71,1080	1 422 160,00	0,45
0,0100 % Agence Francaise de Developpement 21/25 11 28 MTN (FR0014003YN1)	EUR	3 000			% 82,7060	2 481 180,00	0,78
1,6250 % Agence Francaise de Developpement 22/25 05 2032 (FR001400ADF2) ³⁾	EUR	1000	2 000	1000	% 85,3170	853 170,00	0,27
0,0000 % Agence France Locale 21/20 03 31 MTN (FR0014001LQ5)	EUR	1400			% 76,0530	1 064 742,00	0,34
1,2500 % AIB Group 19/28 05 24 MTN (XS2003442436)	EUR	810			% 96,4170	780 977,70	0,25
2,6250 % Alliander 22/09 09 2027 MTN (XS2531420730) ³⁾	EUR	490	490		% 96,2490	471 620,10	0,15
0,5000 % Allianz Finance II 20/14 01 31 MTN (DE000A28RSR6) ³⁾	EUR	900			% 79,3490	714 141,00	0,23
0,6250 % Auckland, Council 17/13 11 24 MTN (XS1716946717)	EUR	970			% 95,2335	923 764,95	0,29
0,1250 % Auckland, Council 19/26 09 29 MTN (XS2055663764)	EUR	2860			% 81,0030	2 316 685,80	0,73
0,2500 % Auckland, Council 21/17 11 31 MTN (XS2407197545)	EUR	1060			% 76,1800	807 508,00	0,25
2,1000 % Austria 17/20 09 2117 MTN (AT0000A1XML2)	EUR	1000			% 73,0470	730 470,00	0,23
0,0000 % Austria 22/20 10 28 MTN (AT0000A2VB47)	EUR	2 000	2 000		% 84,4590	1 689 180,00	0,53
1,3750 % Autoroutes du Sud de la France 18/22 01 30 MTN (FR0013310455)	EUR	2 200			% 87,2540	1 919 588,00	0,61
1,2500 % Avinor 17/09 02 27 MTN (XS1562601424)	EUR	1360			% 90,4340	1 229 902,40	0,39
0,0100 % Baden-Württemberg 21/07 03 31 LSA (DE000A14JZS6)	EUR	1810			% 78,6355	1 423 302,55	0,45
0,2000 % Bausparkasse Schwäbisch Hall 21/27 04 33 MTN (DE000A3E5S18)	EUR	1600			% 73,8730	1 181 968,00	0,37
0,3340 % Becton Dickinson Euro Finance 21/13 08 28 (XS2375844144)	EUR	640			% 82,8510	530 246,40	0,17
1,0000 % Belgium 15/22 06 31 S 75 (BE0000335449) ³⁾	EUR	2 000		1000	% 85,1000	1 702 000,00	0,54
1,9000 % Belgium 15/22 06 38 S 76 (BE0000336454) ³⁾	EUR	1700			% 82,7470	1 406 699,00	0,44
2,1500 % Belgium 16/22 06 66 S 80 (BE0000340498) ³⁾	EUR	1000			% 79,0300	790 300,00	0,25
1,4500 % Belgium 17/22 06 37 S 84 (BE0000344532)	EUR	2 000	2 000		% 78,6590	1 573 180,00	0,50

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
1,2500 % Berlin Hyp Ag 22/25 08 2025 PF (DE000BHY0GK6) ³⁾	EUR	700	700		% 95,2390	666 673,00	0,21
2,7500 % BNG Bank 22/04 10 2027 MTN (XS2540993685) ³⁾	EUR	1800	1800		% 98,6460	1 775 628,00	0,56
0,5000 % BNZ Int. Funding (London B.) 17/13 05 23 MTN (XS1717012014)	EUR	1960			% 99,3030	1 946 338,80	0,61
0,2500 % Bpifrance Financement 20/29 03 30 (FR0013516101)	EUR	900			% 80,7660	726 894,00	0,23
0,0000 % Bpifrance Financement 21/25 05 28 MTN Reg S (FR0014003C70) ³⁾	EUR	2 500			% 84,2680	2 106 700,00	0,66
0,3000 % Brandenburg 19/04 10 49 (DE000A2TR6G5) ³⁾	EUR	2 440			% 50,9830	1 243 985,20	0,39
4,1250 % Bulgaria 22/23 09 2029 (XS2536817211)	EUR	1 200	1 200		% 98,4410	1 181 292,00	0,37
0,0000 % Buoni Poliennali Del Tes 21/01 08 26 (IT0005454241)	EUR	3 000			% 87,8180	2 634 540,00	0,83
0,0000 % Buoni Poliennali Del Tes 21/15 12 24 (IT0005474330) ³⁾	EUR	4 000	4 000		% 94,0380	3 761 520,00	1,19
2,8750 % Caisse D'Amort Dette Soc 22/25 05 2027 MTN (FR001400DZ13) ³⁾	EUR	1 400	1 400		% 98,6980	1 381 772,00	0,44
2,7500 % Caisse D'Amort Dette Soc 22/25 11 2032 MTN (FR001400CVE3) ³⁾	EUR	1 200	1 200		% 94,8840	1 138 608,00	0,36
0,0100 % Canadian Imperial Bank of Commerce 21/30 04 29 (XS2337335710)	EUR	3 000			% 80,8680	2 426 040,00	0,76
0,0100 % Compagnie de Financement Foncier 21/25 10 27 (FR0014006276)	EUR	1 900			% 85,4520	1 623 588,00	0,51
1,6250 % Compagnie de Saint-Gobain 22/10 08 2025 MTN (XS2517103250)	EUR	200	200		% 95,2140	190 428,00	0,06
0,4190 % Comunidad Autónoma de Madrid 20/30 04 30 (ES0000101933)	EUR	1 150			% 80,1180	921 357,00	0,29
0,2500 % Cooperat Rabobank 19/30 10 26 MTN (XS2068969067)	EUR	2 900			% 88,3430	2 561 947,00	0,81
0,2500 % CPPIB Capital 21/18 01 41 MTN (XS2287744135) ³⁾	EUR	1 370			% 56,9110	779 680,70	0,25
0,0500 % CPPIB Capital 21/24 02 31 MTN (XS2305736543)	EUR	3 150			% 76,1820	2 399 733,00	0,76
2,5000 % Crédit Agricole 22/29 08 2029 MTN (FR001400CEQ3)	EUR	1 500	1 500		% 91,6250	1 374 375,00	0,43
0,1250 % Crédit Mutuel Home Loan SFH 20/28 01 30 MTN PF (FR0013478898)	EUR	2 200			% 79,8700	1 757 140,00	0,55
0,1250 % Danfoss Finance I 21/28 04 26 MTN (XS2332689418)	EUR	640			% 88,3010	565 126,40	0,18
0,5200 % Danone 21/09 11 30 MTN (FR0014006FE2)	EUR	1 700			% 80,5610	1 369 537,00	0,43
0,3750 % Deutsche Post 20/20 05 26 MTN (XS2177122541) ³⁾	EUR	890		1 000	% 92,0030	818 826,70	0,26
0,0000 % Deutschland, Bundesrepublik 21/15 05 36 (DE0001102549) ³⁾	EUR	2 250	3 000	1 750	% 71,0640	1 598 940,00	0,50
1,2500 % Dexia Crédit Local 14/26 11 24 MTN (XS1143093976) ³⁾	EUR	2 500			% 96,3790	2 409 475,00	0,76
0,0100 % Dexia Crédit Local 20/22 01 27 MTN (XS2107302148)	EUR	1 500			% 88,0100	1 320 150,00	0,42
0,3750 % DNB Bank 22/18 01 28 MTN (XS2432567555) ³⁾	EUR	1 490	1 490		% 87,1640	1 298 743,60	0,41
0,0100 % DNB Boligkredit 21/21 01 31 (XS2289593670)	EUR	2 350			% 76,7610	1 803 883,50	0,57
0,8750 % DZ HYP 19/17 04 34 MTN PF (DE000A2NB841) ³⁾	EUR	1 000			% 77,7630	777 630,00	0,25
2,8750 % E.ON 22/26 08 2028 MTN (XS2526828996)	EUR	1 070	1 070		% 95,7980	1 025 038,60	0,32
1,8750 % Electricité de France 16/13 10 36 MTN (FR0013213303)	EUR	2 300			% 72,1910	1 660 393,00	0,52
0,6250 % Enexis Holding 20/17 06 32 MTN (XS2190255211)	EUR	410			% 75,6120	310 009,20	0,10
1,2500 % ENGIE 19/24 10 41 MTN (FR0013455821)	EUR	1 200			% 59,2680	711 216,00	0,22
1,8750 % ESB Finance 16/14 06 31 MTN (XS1428782160) ³⁾	EUR	1 000			% 85,7800	857 800,00	0,27
1,1250 % Euroclear Investments 22/07 12 2026 (BE6334365713)	EUR	1 900	1 900		% 91,9240	1 746 556,00	0,55
0,2500 % EUROFIMA 16/25 04 23 MTN (XS1400224546)	EUR	1 000		1 000	% 99,3500	993 500,00	0,31
1,1250 % Euronext 19/12 06 29 (XS2009943379)	EUR	860			% 83,2970	716 354,20	0,23
0,1250 % Euronext 21/17 05 26 (DK0030485271)	EUR	1 810			% 88,0110	1 592 999,10	0,50
0,0000 % European Stability Mechanism (ESM) 19/14 03 25 MTN (EU000A1299J2)	EUR	2 500	2 500		% 93,7700	2 344 250,00	0,74
2,7500 % European Union 22/04 12 2037 (EU000A3K4D09)	EUR	1 430	1 430		% 93,0290	1 330 314,70	0,42
0,5000 % Finland 17/15 09 27 (FI4000278551)	EUR	3 000	3 000		% 89,8980	2 696 940,00	0,85

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
0,3750 % Finnvera 19/09 04 29 MTN (XS1979447064) ³⁾	EUR	1 410			% 84,5020	1 191 478,20	0,38
0,3000 % Flemish Community 21/20 10 31 MTN (BE0002826072)	EUR	1 300			% 76,9890	1 000 857,00	0,32
1,7500 % France O.A.T. 13/25 11 24 (FR0011962398)	EUR	1 000		4 000	% 98,0550	980 550,00	0,31
1,2500 % France O.A.T. 15/25 05 36 (FR0013154044) ³⁾	EUR	5 000			% 78,3880	3 919 400,00	1,24
0,2500 % France O.A.T. 15/25 11 26 (FR0013200813) ³⁾	EUR	1 000		2 000	% 90,8150	908 150,00	0,29
1,7500 % France O.A.T. 16/25 05 66 (FR0013154028) ³⁾	EUR	2 000			% 69,6880	1 393 760,00	0,44
1,6250 % Gecina 19/29 05 34 MTN (FR0013422227)	EUR	700			% 75,4890	528 423,00	0,17
0,1250 % General Mills 21/15 11 25 (XS2405467528)	EUR	940			% 90,6660	852 260,40	0,27
2,0000 % Germany 13/15 08 23 (DE0001102325)	EUR	2 000		5 000	% 99,9830	1 999 660,00	0,63
2,5000 % Germany 14/15 08 46 (DE0001102341) ³⁾	EUR	3 800			% 100,5810	3 822 078,00	1,20
0,0000 % Germany 20/15 08 50 (DE0001030724)	EUR	2 000	2 000	1 000	% 52,3500	1 047 000,00	0,33
1,0000 % Germany 22/15 05 38 (DE0001102598)	EUR	1 300	1 300		% 79,9390	1 039 207,00	0,33
1,0000 % Hemo Fastighets 16/09 09 26 MTN (XS1488494987) ³⁾	EUR	600			% 86,4420	518 652,00	0,16
0,5000 % Henkel & Co. 21/17 11 32 MTN (XS2407955827)	EUR	1 300			% 76,3070	991 991,00	0,31
0,3180 % Highland Holdings 21/15 12 26 (XS2406914346)	EUR	1 040			% 87,6020	911 060,80	0,29
1,1250 % Hungary 20/28 04 26 (XS2161992198) ³⁾	EUR	3 000			% 89,3040	2 679 120,00	0,84
0,0000 % Ile de France, Région 21/20 04 28 MTN (FR0014003067)	EUR	1 200			% 84,5460	1 014 552,00	0,32
1,6250 % Indigo Group 18/19 04 28 (FR0013330099)	EUR	1 000			% 86,5060	865 060,00	0,27
1,3750 % ING Groep 17/11 01 28 MTN (XS1730885073) ³⁾	EUR	2 300			% 87,8490	2 020 527,00	0,64
0,0100 % Int. Bank for Rec. and Dev. 0/24 04 28 MTN S.GDIF (XS2160861808) ³⁾	EUR	2 000			% 85,0870	1 701 740,00	0,54
0,2500 % Int. Bk for Reconstrct and Deve. 19/10 01 50 S.GDIF (XS2063423318) ³⁾	EUR	3 000			% 49,2860	1 478 580,00	0,47
0,7500 % Intesa Sanpaolo 19/04 12 24 MTN (XS2089368596)	EUR	820			% 94,9290	778 417,80	0,25
0,4000 % Ireland, Republic 20/15 05 35 (IE00BKFCV345) ³⁾	EUR	1 000		1 200	% 71,8810	718 810,00	0,23
2,2500 % Italy 16/01 09 36 (IT0005177909) ³⁾	EUR	3 000			% 76,0160	2 280 480,00	0,72
0,3500 % Italy 19/01 02 25 (IT0005386245) ³⁾	EUR	5 000			% 94,0440	4 702 200,00	1,48
0,8500 % Italy 19/15 01 27 (IT0005390874) ³⁾	EUR	10 300			% 89,5210	9 220 663,00	2,91
1,8000 % Italy 20/01 03 41 (IT0005421703)	EUR	2 000			% 64,8080	1 296 160,00	0,41
3,5000 % Italy B.T.P. 14/01 03 30 (IT0005024234) ³⁾	EUR	9 000	2 000		% 95,8900	8 630 100,00	2,72
1,6500 % Italy B.T.P. 15/01 03 32 (IT0005094088)	EUR	2 000			% 79,2620	1 585 240,00	0,50
4,7500 % Jab Holdings 22/29 06 2032 (DE000A3K5HW7)	EUR	1 000	1 000		% 101,0020	1 010 020,00	0,32
0,5000 % Jyske Realkredit 16/01 10 26 PF (XS1514010310) ³⁾	EUR	1 360			% 90,2060	1 226 801,60	0,39
0,8750 % Kerry Group 21/01 12 31 (XS2414830963) ³⁾	EUR	1 250			% 76,4390	955 487,50	0,30
0,0500 % KfW 19/29 09 34 MTN (DE000A2YN216) ³⁾	EUR	3 000			% 70,2450	2 107 350,00	0,66
0,3750 % Koninklijke Ahold Delhaize 21/18 03 30 (XS2317288301)	EUR	910			% 79,2360	721 047,60	0,23
0,0480 % Kookmin Bank 21/19 10 26 (XS2393768788)	EUR	1 390			% 87,6410	1 218 209,90	0,38
0,0100 % Korea Housing Finance 21/29 06 26 Reg S (XS2355599353)	EUR	2 340			% 88,4380	2 069 449,20	0,65
0,3750 % La Poste 19/17 09 27 MTN (FR0013447604) ³⁾	EUR	2 700			% 85,7170	2 314 359,00	0,73
0,3750 % Landwirtschaftliche Rentenbk 19/14 02 28 MTN (XS1951092144) ³⁾	EUR	4 000			% 87,6430	3 505 720,00	1,11
0,6250 % LANXESS 21/01 12 29 MTN (XS2415386726) ³⁾	EUR	900			% 77,2240	695 016,00	0,22
2,7500 % LB Baden-Württemberg 22/18 10 2024 ÖPF (DE000LB381U7)	EUR	700	700		% 99,3370	695 359,00	0,22
0,1250 % LB Hessen-Thüringen 20/22 01 30 MTN ÖPF (XS2106579670) ³⁾	EUR	2 000			% 80,9380	1 618 760,00	0,51
0,3750 % LB Hessen-Thüringen 21/04 06 29 MTN (XS2346124410)	EUR	2 000			% 77,8790	1 557 580,00	0,49
0,0100 % LB Hessen-Thüringen 22/19 07 27 ÖPF (XS2433126807)	EUR	800	800		% 86,7620	694 096,00	0,22
0,3750 % Lloyds Bank Corporate Markets 20/28 01 25 MTN (XS2109394077)	EUR	1 050			% 93,1290	977 854,50	0,31
1,7500 % London Stock Exchange Group 18/06 12 27 MTN (XS1918000107)	EUR	1 570			% 92,2100	1 447 697,00	0,46
3,5000 % ManpowerGroup 22/30 06 2027 (XS2490187759)	EUR	660	660		% 98,2990	648 773,40	0,20
1,3750 % MFB Magyar Fejlesztési Bank 20/24 06 25 (XS210030752)	EUR	1 720			% 90,6920	1 559 902,40	0,49

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
0,8720 % Mitsubishi UFJ Financial Group 17/07 09 24 MTN (XS1675764945)	EUR	2 300			% 95,5920	2 198 616,00	0,69
0,7970 % Mizuho Financial Group 20/15 04 30 MTN (XS2098350965)	EUR	2 000			% 79,2720	1 585 440,00	0,50
0,1900 % National Grid Electricity Transm. 20/20 01 25 (XS2104915033)	EUR	560			% 93,4100	523 096,00	0,16
3,0000 % Nederlandse Financierings-Maat 22/25 10 2027 MTN (XS2548490734)	EUR	1 700	1 700		% 99,6910	1 694 747,00	0,53
3,3750 % Nederlandse Gasunie 22/11 07 2034 MTN (XS2498042584)	EUR	510	510		% 95,5660	487 386,60	0,15
0,0100 % NIBC Bank 19/15 10 29 MTN PF (XS2065698834)	EUR	2 000			% 80,1720	1 603 440,00	0,51
0,5000 % Nordrhein-Westfalen 17/16 02 27 R 1435 MTN LSA (DE000NRWOKB3) ³⁾	EUR	1 000			% 90,4140	904 140,00	0,28
1,1000 % Nordrhein-Westfalen 19/13 03 34 R 1476 MTN LSA (DE000NRWOLM8) ³⁾	EUR	4 000			% 80,9690	3 238 760,00	1,02
1,3750 % Nordrhein-Westfalen 20/15 01 2120 MTN (DE000NRWOL10) ³⁾	EUR	1 000			% 51,1580	511 580,00	0,16
0,5000 % NRW.BANK 21/17 06 41 MTN IHS (DE000NWBOAM9) ³⁾	EUR	2 720			% 63,2020	1 719 094,40	0,54
0,0820 % NTT Finance 13 12 25 MTN (XS2411311579)	EUR	810			% 90,6410	734 192,10	0,23
0,3750 % OP Corporate Bank 21/16 06 28 MTN (XS2354246816) ³⁾	EUR	1 580			% 81,0560	1 280 684,80	0,40
1,0000 % Optus Finance 19/20 06 29 MTN (XS2013539635)	EUR	1 370			% 81,4320	1 115 618,40	0,35
1,0000 % Origin Energy Finance 19/17 09 29 MTN (XS2051788219)	EUR	910			% 79,8390	726 534,90	0,23
2,2500 % Orsted 22/14 06 2028 (XS2490471807)	EUR	880	880		% 92,9580	818 030,40	0,26
0,7500 % PKO Bank Hipoteczny 17/27 08 24 MTN PF (XS1690669574)	EUR	1 200			% 95,4190	1 145 028,00	0,36
0,7500 % Proximus 21/17 11 36 MTN (BE0002830116)	EUR	500			% 67,9850	339 925,00	0,11
5,0000 % Romania 22/27 09 2026 Reg S (XS2538440780)	EUR	1 500	1 500		% 100,8720	1 513 080,00	0,48
3,7500 % Selp Finance 22/10 08 2027 MTN (XS2511906310)	EUR	330	330		% 93,0990	307 226,70	0,10
4,0000 % Skandinaviska Enskilda Banken 09 11 2026 (XS2553798443)	EUR	750	750		% 100,3690	752 767,50	0,24
2,7500 % Spain 14/31 10 24 (ES00000126B2)	EUR	6 000		11 000	% 99,7290	5 983 740,00	1,89
2,1500 % Spain 15/31 10 25 (ES00000127G9)	EUR	1 000		2 000	% 98,0960	980 960,00	0,31
3,4500 % Spain 16/30 07 66 (ES00000128E2)	EUR	2 000			% 89,7430	1 794 860,00	0,57
1,8500 % Spain 19/30 07 35 (ES0000012E69)	EUR	1 000			% 81,5270	815 270,00	0,26
0,5000 % Spain 20/30 04 30 (ES0000012F76)	EUR	2 290			% 82,0830	1 879 700,70	0,59
1,2000 % Spain 20/31 10 40 (ES0000012G42)	EUR	1 810			% 65,7140	1 189 423,40	0,37
0,8500 % Spain 21/30 07 37 (ES0000012I24)	EUR	1 000	1 000		% 66,7300	667 300,00	0,21
1,4500 % Spain 21/31 10 71 (ES0000012H58)	EUR	500	500		% 46,7350	233 675,00	0,07
0,7000 % Spain 22/30 04 32 (ES0000012K20)	EUR	1 000	3 000	2 000	% 77,8910	778 910,00	0,25
0,7970 % State Grid Overseas Inv.(BVI) 20/05 08 26 MTN (XS2152902719)	EUR	1 130			% 87,4770	988 490,10	0,31
0,8750 % Statnett 18/08 03 25 MTN (XS1788494257)	EUR	1 890			% 94,3570	1 783 347,30	0,56
1,8750 % Suez 22/24 05 27 MTN (FR001400AFL5)	EUR	800	800		% 90,8090	726 472,00	0,23
3,2500 % Swiss Life Finance I 22/31 08 2029 (CH1210198136)	EUR	1 550	1 550		% 93,5680	1 450 304,00	0,46
1,1250 % Tele2 18/15 05 24 MTN (XS1907150350)	EUR	1 860			% 96,4490	1 793 951,40	0,57
1,9300 % Telefonica Emisignes 16/17 10 31 MTN (XS1505554771) ³⁾	EUR	2 800			% 84,4450	2 364 460,00	0,75
0,7500 % Telenor 19/31 05 26 MTN (XS2001737324)	EUR	2 650			% 90,6550	2 402 357,50	0,76
1,2500 % TenneT Holding 16/24 10 33 MTN (XS1505568136)	EUR	3 140			% 76,1020	2 389 602,80	0,75
0,0100 % UBS 21/31 03 26 MTN (XS2326546434)	EUR	1 970			% 88,5240	1 743 922,80	0,55
0,9000 % Verbund 21/01 04 41 (XS2320746394)	EUR	600			% 62,8820	377 292,00	0,12
0,5000 % Vodafone Group 16/03 12 24 MTN (XS1499604905) ³⁾	EUR	1 490			% 97,1650	1 447 758,50	0,46
3,0000 % Wolters Kluwer 22/23 09 2026 (XS2530756191)	EUR	270	270		% 97,9080	264 351,60	0,08
2,0000 % Bng Bank 22/12 04 24 (XS2468318154)	GBP	2 000	2 000		% 97,0650	2 192 196,94	0,69
1,3750 % Deutsche Bahn Finance 17/07 07 25 MTN (XS1640854144)	GBP	3 695			% 93,0400	3 882 138,78	1,22
3,1250 % Deutsche Telekom 19/06 02 34 MTN (XS1948630634) ³⁾	GBP	800			% 83,9920	758 778,16	0,24
0,2500 % Dexia Credit Local 20/11 12 24 MTN (XS2234577463)	GBP	1 000			% 92,1850	1 040 991,47	0,33
1,0000 % ENEL Finance International 20/20 10 27 MTN (XS2244418609) ³⁾	GBP	500			% 81,9190	462 531,76	0,15

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
1,6250 % GB and North-Ireland, UK 19/22 10 54 (GB00BJLROJ16)	GBP	3 000			% 58,2920	1 974 772,74	0,62
3,2500 % Great Britain Treasury 12/22 01 44 (GB00B84Z9V04) ³⁾	GBP	8 000			% 88,1020	7 959 076,28	2,51
1,6250 % Great Britain Treasury 18/22 10 71 (GB00BFMCN652)	GBP	1 050	1 050		% 54,4330	645 414,15	0,20
1,2500 % Great Britain Treasury 20/22 10 41 (GB00BJQWYH73)	GBP	5 000		5 000	% 63,0800	3 561 628,37	1,12
0,5000 % Great Britain Treasury 20/22 10 61 (GB00BMBL1D50)	GBP	1 900	1 900		% 34,8460	747 641,58	0,24
0,6250 % Großbritannien 20/22 10 50 (GB00BMBL1F74)	GBP	2 500			% 44,0580	1 243 803,29	0,39
0,7500 % Int. Bank for Rec. and Developm. 20/15 12 26 MTN (XS2113033281)	GBP	2 250	2 250		% 87,1500	2 214 301,85	0,70
6,0000 % Italy 98/04 08 28 MTN (XS0089572316)	GBP	4 000			% 100,6900	4 548 133,93	1,43
5,5000 % KfW 01/18 06 25 Tr 1 MTN (XS0138036842)	GBP	300			% 102,6260	347 668,68	0,11
1,8750 % Lloyds Banking Group 20/15 01 26 MTN (XS2100771547)	GBP	1 190			% 92,1690	1 238 564,85	0,39
1,7500 % Nat.Gr.Elec.Distr.(East M.) 19/09 09 31 MTN (XS2050806434)	GBP	900			% 74,7730	759 931,12	0,24
2,0000 % National Grid Electricity Transm. 20/17 04 40 MTN (XS2157487237)	GBP	240			% 60,3750	163 627,12	0,05
2,0570 % NatWest Group 21/09 11 28 (XS2405139432)	GBP	790			% 83,4180	744 172,77	0,23
5,3750 % Orsted 22/13 09 2042 MTN (XS2531570112)	GBP	500	500		% 99,8310	563 666,65	0,18
5,0000 % Rentokil initial 22/27 06 2032 MTN (XS2495087137) ³⁾	GBP	470	470		% 94,2080	500 002,94	0,16
5,7500 % Santander UK 11/02 03 26 MTN PF (XS0596191360)	GBP	1 000			% 103,1070	1 164 327,25	0,37
5,2500 % Santander UK 12/16 02 29 MTN PF (XS0746621704)	GBP	1 000			% 101,8400	1 150 019,76	0,36
2,1250 % Scottish Hydro-Electric Trans. 21/24 03 36 MTN (XS2322933495)	GBP	2 000			% 68,4390	1 545 683,47	0,49
0,2500 % United Kingdom Gilt 21/31 01 25 (GB00BLPK7110)	GBP	5 000	5 000		% 92,8820	5 244 311,44	1,65
1,8750 % Verizon Communications 19/19 09 30 (XS2052321176)	GBP	2 500			% 79,4350	2 242 532,89	0,71
1,0000 % Hungary, Republic of 19/26 11 25 (HU0000404058)	HUF	1 000 000			% 76,6700	1 915 672,43	0,60
1,6830 % Asian Development Bank 19/16 01 24 MTN (XS1934858470)	NOK	20 000			% 98,2490	1 869 184,30	0,59
1,8750 % Nordic Investment Bank 18/10 04 24 MTN (XS1805263743) ³⁾	NOK	25 000			% 98,1965	2 335 231,87	0,74
1,3750 % Norway, Kingdom of 20/19 08 30 (NO0010875230)	NOK	10 000		20 000	% 87,9270	836 404,28	0,26
2,7500 % Poland 13/25 04 28 (PL0000107611)	PLN	13 000			% 82,2550	2 280 110,88	0,72
3,2500 % Poland 14/25 07 25 (PL0000108197)	PLN	16 000			% 91,8130	3 132 380,19	0,99
1,2500 % European Investment Bank 15/12 05 25 MTN (XS1171476143)	SEK	25 000			% 95,1970	2 138 047,67	0,67
1,2500 % European Investment Bank 19/12 11 29 MTN (XS1942622215)	SEK	20 000			% 86,7605	1 558 856,56	0,49
1,0000 % Kommuninvest i Sverige 19/12 11 26 (SE0012569572)	SEK	50 000			% 91,1490	4 094 265,72	1,29
Parts de fonds						33,50	0,00
Parts de fonds du groupe						33,50	0,00
DWS Invest Short Duration Income LC (LU2220514363) (0,600 %)	Unité	0,344			EUR 97,3700	33,50	0,00
Total du portefeuille-titres						313 510 569,19	98,82

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Dérivés							
Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses							
Dérivés sur devises						2 966,79	0,00
Contrats de change à terme (Achat)							
Positions ouvertes							
CHF/EUR 2,05 millions						5 534,63	0,00
RON/EUR 6,28 millions						-4 297,60	0,00
Contrats de change à terme (Vente)							
Positions ouvertes							
CZK/EUR 113,10 millions						-49 599,05	-0,02
DKK/EUR 14,10 millions						0,30	0,00
HUF/EUR 455,00 millions						-29 616,74	-0,01
NOK/EUR 40,80 millions						48 270,33	0,02
PLN/EUR 16,90 millions						-46 830,54	-0,01
SEK/EUR 32,70 millions						75 372,30	0,02
Positions clôturées							
NOK/EUR 17,30 millions						4 133,16	0,00
Avoirs bancaires						2 069 067,25	0,65
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	1 510 725,61	%	100		1 510 725,61	0,48
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE	EUR	59 095,41	%	100		59 095,41	0,02
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE							
Dollar australien	AUD	4 315,56	%	100		2 750,43	0,00
Dollar canadien	CAD	1 842,42	%	100		1 276,36	0,00
Franc suisse	CHF	21 064,86	%	100		21 416,08	0,01
Livre sterling	GBP	364 792,89	%	100		411 939,35	0,13
Yen	JPY	30 877,00	%	100		219,38	0,00
Rouble russe	RUB	100 000,00	%	100		1 285,77	0,00
Livre turque	TRY	309 855,58	%	100		15 535,62	0,00
Dollar américain	USD	47 754,68	%	100		44 823,24	0,01
Autres éléments d'actif						2 020 759,56	0,64
Intérêts à recevoir	EUR	1 992 362,62	%	100		1 992 362,62	0,63
Dépôts de garantie (Initial Margin)	EUR	0,01	%	100		0,01	0,00
Autres actifs	EUR	28 396,93	%	100		28 396,93	0,01
Total des éléments d'actif ¹⁾						317 733 706,72	100,15
Autres engagements						-277 271,10	-0,09
Engagements découlant des coûts	EUR	-228 599,28	%	100		-228 599,28	-0,07
Autres engagements divers	EUR	-48 671,82	%	100		-48 671,82	-0,02
Engagements découlant d'opérations sur parts						-68 732,63	-0,02
Actif du fonds						317 257 359,06	100,00
Valeur liquidative						45,46	
Nombre de parts en circulation						6 979 048,287	

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DWS Eurorenta

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

BBG Pan-European Aggregate Index en EUR

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel %	96,709
Pourcentage maximal du risque potentiel %	105,992
Pourcentage moyen du risque potentiel %	100,619

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **L'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 21 450 244,98 euros.

Contreparties

Barclays Bank Ireland PLC, Dublin ; BofA Securities Europe S.A., Paris ; HSBC Continental Europe S.A., Paris ; Morgan Stanley Europe S.E., Frankfurt / Main ; Société Générale S.A., Paris ; UBS AG, London

Explications sur les prêts de titres

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	à durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
1,0000 % ABN AMRO Bank 16/13 04 31 MTN PF	EUR	3 000	2 518 050,00	
0,5000 % Acea 20/06 04 29 MTN	EUR	500	389 185,00	
0,2500 % Acea 21/28 07 30 MTN	EUR	400	297 452,00	
1,6250 % Agence Francaise de Developpement 22/25 05 2032	EUR	900	767 853,00	
2,6250 % Alliander 22/09 09 2027 MTN	EUR	490	471 620,10	
0,5000 % Allianz Finance II 20/14 01 31 MTN	EUR	900	714 141,00	
1,0000 % Belgium 15/22 06 31 S 75	EUR	2 000	1 702 000,00	
1,9000 % Belgium 15/22 06 38 S 76	EUR	1 700	1 406 699,00	
2,1500 % Belgium 16/22 06 66 S 80	EUR	1 000	790 300,00	
1,2500 % Berlin Hyp Ag 22/25 08 2025 PF	EUR	700	666 673,00	
2,7500 % BNG Bank 22/04 10 2027 MTN	EUR	1 700	1 676 982,00	
0,0000 % Bpifrance Financement 21/25 05 28 MTN Reg S	EUR	1 900	1 601 092,00	
0,3000 % Brandenburg 19/04 10 49	EUR	2 400	1 223 592,00	
0,0000 % Buoni Poliennali Del Tes 21/15 12 24	EUR	1 000	940 380,00	
2,8750 % Caisse D'Amort Dette Soc 22/25 05 2027 MTN	EUR	1 400	1 381 772,00	
2,7500 % Caisse D'Amort Dette Soc 22/25 11 2032 MTN.	EUR	1 100	1 043 724,00	
0,2500 % CPPIB Capital 21/18 01 41 MTN	EUR	1 300	739 843,00	
0,3750 % Deutsche Post 20/20 05 26 MTN	EUR	600	552 018,00	
0,0000 % Deutschland, Bundesrepublik 21/15 05 36	EUR	1 700	1 208 088,00	
1,2500 % Dexia Crédit Local 14/26 11 24 MTN	EUR	2 300	2 216 717,00	
0,3750 % DNB Bank 22/18 01 28 MTN	EUR	1 490	1 298 743,60	
0,8750 % DZ HYP 19/17 04 34 MTN PF	EUR	641	498 460,83	
1,8750 % ESB Finance 16/14 06 31 MTN	EUR	900	772 020,00	
0,3750 % Finnvera 19/09 04 29 MTN	EUR	1 300	1 098 526,00	
1,2500 % France O.A.T. 15/25 05 36	EUR	5 000	3 919 400,00	
0,2500 % France O.A.T. 15/25 11 26	EUR	1 000	908 150,00	
1,7500 % France O.A.T. 16/25 05 66	EUR	2 000	1 393 760,00	
2,5000 % Germany 14/15 08 46	EUR	3 300	3 319 173,00	
1,0000 % Hemso Fastighets 16/09 09 26 MTN	EUR	500	432 210,00	
1,1250 % Hungary 20/28 04 26	EUR	799	713 538,96	
1,3750 % ING Groep 17/11 01 28 MTN	EUR	1 100	966 339,00	

DWS Eurorenta

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	à durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
0,0100 % Int. Bank for Rec. and Dev. 20/24 04 28 MTN S.GDIF	EUR	1940	1 650 687,80	
0,2500 % Int. Bk for Recnstrct and Deve. 19/10 01 50 S.GDIF	EUR	2 900	1 429 294,00	
0,4000 % Ireland, Republic 20/15 05 35	EUR	1 000	718 810,00	
2,2500 % Italy 16/01 09 36	EUR	2 000	1 520 320,00	
0,3500 % Italy 19/01 02 25	EUR	5 000	4 702 200,00	
0,8500 % Italy 19/15 01 27	EUR	10 000	8 952 100,00	
3,5000 % Italy B.T.P. 14/01 03 30	EUR	1 500	1 438 350,00	
0,5000 % Jyske Realkredit 16/01 10 26 PF	EUR	1 300	1 172 678,00	
0,8750 % Kerry Group 21/01 12 31	EUR	500	382 195,00	
0,0500 % KfW 19/29 09 34 MTN	EUR	2 900	2 037 105,00	
0,3750 % La Poste 19/17 09 27 MTN	EUR	500	428 585,00	
0,3750 % Landwirtschaftliche Rentenbk 19/14 02 28 MTN	EUR	4 000	3 505 720,00	
0,6250 % LANXESS 21/01 12 29 MTN	EUR	900	695 016,00	
0,1250 % LB Hessen-Thüringen 20/22 01 30 MTN OPF	EUR	1 900	1 537 822,00	
0,5000 % Nordrhein-Westfalen 17/16 02 27 R1435 MTN LSA	EUR	1 000	904 140,00	
1,1000 % Nordrhein-Westfalen 19/13 03 34 R 1476 MTN LSA	EUR	3 900	3 157 791,00	
1,3750 % Nordrhein-Westfalen 20/15 01 21 20 MTN	EUR	250	127 895,00	
0,5000 % NRW.BANK 21/17 06 41 MTN IHS	EUR	2 600	1 643 252,00	
0,3750 % OP Corporate Bank 21/16 06 28 MTN	EUR	500	405 280,00	
1,9300 % Telefonica Emisiones 16/17 10 31 MTN	EUR	500	422 225,00	
0,5000 % Vodafone Group 16/03 12 24 MTN	EUR	500	485 825,00	
3,1250 % Deutsche Telekom 19/06 02 34 MTN	GBP	799	757 829,69	
1,0000 % ENEL Finance International 20/20 10 27 MTN	GBP	400	370 025,41	
3,2500 % Great Britain Treasury 12/22 01 44	GBP	8 000	7 959 076,28	
5,0000 % Rentokil intial 22/27 06 20 32 MTN	GBP	370	393 619,33	
1,8750 % Nordic Investment Bank 18/10 04 24 MTN	NOK	14 000	1 307 729,85	
Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres			85 734 073,85	85 734 073,85

Parties contractantes des prêts de titres :

Barclays Bank Ireland PLC, Dublin ; BNP Paribas S.A., Paris ; BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris ; BofA Securities Europe S.A., Paris ; Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris ; Deutsche Bank AG, Frankfurt / Main ; DekaBank Deutsche Girozentrale, Frankfurt / Main ; J.P. Morgan AG, Frankfurt / Main ; Morgan Stanley Europe S.E., Frankfurt / Main ; Société Générale S.A., Paris ; UBS AG, London ; Zürcher Kantonalbank, Zürich

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres

EUR 93 539 567,02

dont :

Avoirs bancaires	EUR	12 194,79
Obligations	EUR	29 074 542,71
Actions	EUR	55 993 665,78
Autre(s)	EUR	8 459 163,74

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2022

Dollar australien	AUD	1,569050	= EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,443500	= EUR	1
Franc suisse	CHF	0,983600	= EUR	1
Couronne tchèque	CZK	24,144000	= EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,435750	= EUR	1
Livre sterling	GBP	0,885550	= EUR	1
Forint hongrois	HUF	400,225000	= EUR	1
Yen	JPY	140,745000	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	10,512500	= EUR	1
Zloty polonais	PLN	4,689750	= EUR	1
Leu roumain (nouveau)	RON	4,949300	= EUR	1
Rouble russe	RUB	77,774400	= EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,131300	= EUR	1
Livre turque	TRY	19,944850	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,065400	= EUR	1

DWS Eurorenta

Explications sur l'évaluation

La société de gestion détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par la société de gestion sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus du fonds, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires de l'actif du fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

- 1) Ne contient aucune position négative.
- 3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

DWS Eurorenta

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	EUR	3 211 222,88
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	13 232,19
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	203 432,29
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	203 432,29
4. Déduction de la retenue à la source à l'étranger ¹⁾	EUR	66 297,33
5. Autres revenus	EUR	1 600 532,15
dont :		
Paievements compensatoires	EUR	1 592 887,33
autres	EUR	7 644,82

Total des revenus EUR **5 094 716,84**

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement et dépenses similaires	EUR	-34 629,78
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-3 989,12
2. Commission de gestion	EUR	-2 969 955,50
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-2 969 955,50
3. Autres dépenses	EUR	-255 469,10
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-67 131,79
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-22 585,58
Taxe d'abonnement	EUR	-165 751,73

Total des dépenses EUR **-3 260 054,38**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **1 834 662,46**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	2 959 681,81
2. Moins-values réalisées	EUR	-12 101 125,99

Résultat des opérations de vente EUR **-9 141 444,18**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR **-7 306 781,72**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-13 951 276,49
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-59 039 840,02

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR **-72 991 116,51**

VII. Résultat de l'exercice EUR **-80 297 898,23**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Total des frais sur encours - TFE (BVI)

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à 0,91 % par an. Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à 0,019 % par an calculée sur l'actif moyen du fonds.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 522,36 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

¹⁾ Comprend les corrections pour l'exercice précédent s'élevant à 140 570, 44 euros.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice EUR **434 857 038,03**

1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-2 117 947,10
2. Encaissement (net)	EUR	-34 789 970,78
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	10 670 988,80
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-45 460 959,58
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-393 862,86
4. Résultat de l'exercice	EUR	-80 297 898,23
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-13 951 276,49
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-59 039 840,02

II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice EUR **317 257 359,06**

Composition des plus-values / moins-values

Plus-values réalisées (y compris la régularisation des revenus) EUR **2 959 681,81**

sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	211 336,16
Opérations de change (à terme)	EUR	2 748 345,65

Moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus) EUR **-12 101 125,99**

sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-8 508 019,41
Opérations de change (à terme)	EUR	-3 593 106,58

Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées EUR **-72 991 116,51**

sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-72 970 417,08
Opérations de change (à terme)	EUR	-20 699,43

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	0,82

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	317 257 359,06	45,46
2021	434 857 038,03	56,65
2020	493 194 628,61	58,66

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 9,88 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 16 722 871,18 euros.

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des porteurs de parts de
DWS Eurorenta
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds DWS Eurorenta (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2022, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au directoire de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du directoire de la société de gestion

Le directoire de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le directoire de la société de gestion est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds en matière de poursuite de ses activités et, si cela est pertinent, de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs, car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou à la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le directoire de la société de gestion, des estimations comptables faites, et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuation des activités comme base de reddition des comptes par le directoire de la société de gestion ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ne puisse plus poursuivre ses activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 19 avril 2023

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Mirco Lehmann



Informations complémentaires

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2022, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2022

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2022 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2023 au titre de l'exercice 2022, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2022, la direction a fixé à 76,25 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2022 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle	152	
Rémunération globale ²⁾	21 279 765	EUR
Rémunération fixe	18 301 194	EUR
Rémunération variable	2 978 570	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	1 454 400	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	0	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	1 248 758	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

DWS Eurorenta

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	85 734 073,85	-	-
en % de l'actif du fonds	27,02	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	DekaBank Deutsche Girozentrale, Frankfurt / Main		
Volume brut des opérations ouvertes	28 148 883,00		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		
2. Nom	Société Générale S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	15 174 620,00		
État du siège	France		
3. Nom	Deutsche Bank AG, Frankfurt / Main		
Volume brut des opérations ouvertes	12 119 709,09		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		
4. Nom	BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	9 167 164,28		
État du siège	France		
5. Nom	BNP Paribas S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	7 025 733,80		
État du siège	France		
6. Nom	Barclays Bank Ireland PLC, Dublin		
Volume brut des opérations ouvertes	4 441 531,00		
État du siège	Irlande		
7. Nom	BofA Securities Europe S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	3 135 520,00		
État du siège	France		
8. Nom	Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	1 918 488,00		
État du siège	France		

DWS Eurorenta

9. Nom	UBS AG, London		
Volume brut des opérations ouvertes	1702 000,00		
État du siège	Royaume-Uni		

10. Nom	Morgan Stanley Europe S.E., Frankfurt / Main		
Volume brut des opérations ouvertes	1 437 168,83		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	85 734 073,85	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	Type(s) :		
Avoirs bancaires	12 194,79	-	-
Obligations	29 074 542,71	-	-
Actions	55 993 665,78	-	-
Autre(s)	8 459 163,74	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

DWS Eurorenta

6. Devise(s) des garanties reçues

Devise(s) :	EUR ; AUD ; USD ; CAD ; CHF ; DKK ; GBP ; JPY ; SEK	-	-
-------------	---	---	---

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	93 539 567,02	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *

Part des revenus du fonds			
absolu	142 452,93	-	-
en % des revenus bruts	67,00	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

Part des revenus de la société de gestion			
absolu	70 162,12	-	-
en % des revenus bruts	33,00	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-

Part des revenus de tiers			
absolu	-	-	-
en % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

absolu	-
--------	---

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	85 734 073,85
Part	27,35

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom	Nationale-Nederlanden Bank N.V.		
Volume des garanties reçues (absolu)	3 776 018,40		
2. Nom	Verallia SA		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 847 352,37		
3. Nom	Athabasca Oil Corp.		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 844 818,89		
4. Nom	Deutsche Bank AG, Frankfurt / Main		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 844 810,34		
5. Nom	Laboratory Corp. of America Holdings		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 844 712,13		
6. Nom	SNCF Réseau S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 754 917,10		
7. Nom	Finnvera PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 744 132,32		
8. Nom	Nordrhein-Westfalen, Land		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 652 834,40		
9. Nom	Nestlé Finance International Ltd.		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 328 328,30		
10. Nom	Atos SE		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 246 533,65		

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Eurorenta

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	-	-
Comptes collectifs / dépôts	-	-
Autres comptes / dépôts	-	-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-	-

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH (Custody Operations)		
Montant détenu en absolu	93 539 567,02		

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Eurorenta

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300HXCZBYNNORGQ47

ISIN : LU0003549028

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____%

Il a **promu des caractéristiques environnementales/sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 19,18 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans le cadre d'activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi que des questions gouvernementales, en évitant les émetteurs suivants : (1) les émetteurs présentant des risques excessifs en matière de climat et de transition, (2) les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique commerciale), (3) les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de libertés politiques et civiles, (4) les émetteurs modérément, fortement ou excessivement impliqués dans des secteurs controversés et des activités controversées et/ou (5) les émetteurs impliqués dans des armes controversées.

Ce fonds a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce fonds n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

DWS Eurorenta

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A		39,66 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B		32,4 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C		24,71 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D		1,79 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E		0,31 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A		7,22 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B		11,23 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C		46,39 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D		27,91 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E		6,14 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A		16,87 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B		11,09 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C		14,2 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D		9,8 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A		26,61 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B		24,31 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C		0,38 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D		1,45 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Charbon C		1,22 % des actifs du portefeuille
Charbon D		0,23 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Charbon E		0 % des actifs du portefeuille
Charbon F		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C		0,22 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F		0 % des actifs du portefeuille
Tabac C		0 % des actifs du portefeuille
Tabac D		0 % des actifs du portefeuille
Tabac E		0 % des actifs du portefeuille
Tabac F		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C		0,4 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions D		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions E		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions F		0 % des actifs du portefeuille
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investis. Les émissions de CO2 d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	231,8
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	710,06
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,17 %
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent notamment sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Domaines d'activité « controversés »	Armes controversées	Évaluation de la norme DWS	Évaluation de la qualité ESG DWS	Évaluation des ODD DWS	Évaluation du risque climatique et de transition DWS
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à l'un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable. Dans le cadre de cette évaluation, l'équipe de gestion du compartiment a évalué (1) si une activité économique contribuait à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si cette activité économique ou d'autres activités économiques de l'entreprise affectaient de manière significative ces objectifs (évaluation DNSH - « Do Not Significantly Harm »), et (3) si l'entreprise elle-même était conforme à l'évaluation de la protection (Safeguard Assessment) de DWS.

L'évaluation de la durabilité des investissements a pris en compte des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et d'évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie) afin de déterminer si une activité était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Si une contribution positive a été constatée, l'activité était considérée comme durable si l'entreprise a obtenu un résultat positif à l'évaluation DNSH et passé avec succès l'évaluation DWS Safeguard Assessment (voir la section « Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? »).

Le fonds n'a pas cherché à atteindre un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si une activité économique contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'activité économique ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considérée comme une activité économique durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré tous les indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives stipulées au tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. Compte tenu de ces incidences négatives, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un investissement causait un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des placements, la société DWS a en outre évalué, à l'aide de son évaluation de la protection (Safeguard Assessment), dans quelle mesure une entreprise respectait les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises pour lesquelles les violations les plus graves d'une norme internationale ont été constatées et confirmées ont été considérées comme non conformes aux mesures de protection et leurs activités économiques ne pouvaient pas être considérées comme durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du fonds a pris en compte les principaux effets négatifs suivants sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité des GES des entreprises détenues (n° 3) ;
- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Implication dans des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives susmentionnées ont été prises en compte au niveau du produit par le biais de la stratégie d'exclusion des éléments d'actif du fonds qui, après application de la méthode d'évaluation ESG propriétaire, satisfaisaient aux caractéristiques environnementales et sociales, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section susmentionnée « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Eurorenta

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle/émetteurs	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Spain 14/31.10.24	Obligations	3,4 %	Espagne
Great Britain Treasury 12/22.01.44	Obligations	2,8 %	Royaume-Uni
Italy 19/15.01.27	Obligations	2,7 %	Italie
Italy B.T.P. 14/01.03.30	Obligations	2,6 %	Italie
Great Britain Treasury 20/22.10.41	Obligations	1,5 %	Royaume-Uni
Italy 98/04.08.28 MTN	Obligations	1,4 %	Italie
Germany 13/15.08.23	Obligations	1,4 %	Allemagne
Italy 19/01.02.25	Obligations	1,3 %	Italie
Germany 14/15.08.46	Obligations	1,3 %	Allemagne
France O.A.T. 15/25.05.36	Obligations	1,3 %	France
Kommuninvest i Sverige 19/12.11.26	Obligations	1,2 %	Suède
Deutsche Bahn Finance 17/07.07.25 MTN	Obligations	1,1 %	Allemagne
Germany 15/15.08.25	Obligations	1,1 %	Allemagne
Landwirtschaftliche Rentenbk 19/14.02.28 MTN	Obligations	1,0 %	Allemagne
Nordrhein-Westfalen 19/13.03.34 R.1476 MTN LSA	Obligations	1,0 %	Allemagne

pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022



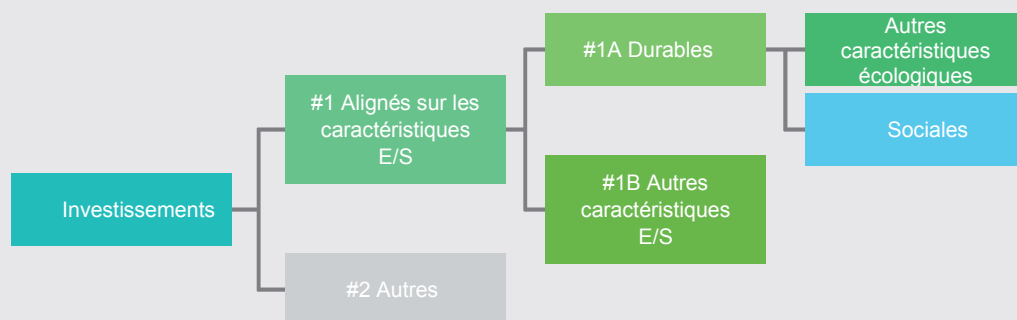
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 99,53 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 19,18 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Investissements durables).

0,47 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres investissements). Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce fonds, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Eurorenta

Répartition de la structure sectorielle/
émetteurs

En % des actifs du portefeuille

Administrations centrales	25,6 %
Instituts	22,9 %
Autres organismes publics	17,5 %
Autres institutions financières	15,8 %
Entreprises	13,8 %
Gouvernements régionaux	3,2 %
Fonds obligataires	0,0 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,2 %

Situation au : 30 décembre 2022



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO₂ d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

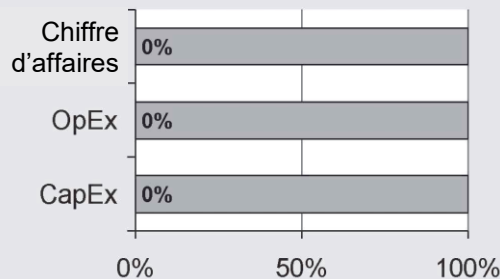
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

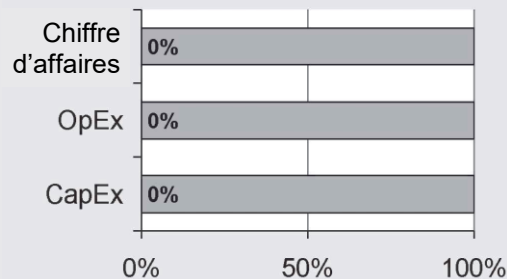
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

En raison du manque de données fiables, le fonds ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables conformes à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du fonds. Il pouvait toutefois arriver qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements soit conforme à la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Le fonds ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités d'économie de transition et des activités facilitatrices, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Le fonds n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 19,18 % de l'actif net du fonds.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part minimale des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 19,18 % de l'actif net du fonds.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

Ce fonds a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée d'investissements compatibles avec des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce fonds a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres investissements). Ces autres investissements pouvaient inclure toutes les catégories d'actifs prévues par la politique de placement concernée, y compris les liquidités et les produits dérivés.

Conformément au positionnement de ce fonds sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de l'exposition soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce fonds n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie obligatoire comme stratégie principale de placement. Pour ce faire, l'actif du fonds a été investi au minimum 70 % dans des obligations et autres valeurs mobilières productives d'intérêts libellées en euro. 25 % au maximum de la valeur de l'actif du fonds ont pu être investis dans des obligations à warrant et des warrants, ainsi que dans des obligations convertibles.

Pour plus de détails sur la politique de placement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

Les actifs du fonds ont été investis principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales annoncées, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

Méthodologie d'évaluation ESG

L'équipe de gestion du portefeuille de ce fonds visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire. Cette méthodologie s'appuie sur la base de données ESG, qui a utilisé les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification définie) afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. La base de données ESG était donc basée, d'une part, sur des données et des chiffres et, d'autre part, sur des évaluations internes qui prenaient en compte des facteurs allant au-delà des chiffres et des données traitées, tels que les évolutions ESG attendues à l'avenir, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions d'entreprise de l'émetteur.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG a dérivé des évaluations codées à l'aide des lettres « A » à « F » dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Au sein de chaque approche d'évaluation, les émetteurs ont reçu une note parmi six possibles, la note « A » étant la plus élevée et la note « F » la plus basse. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit à l'équipe de gestion du portefeuille d'investir dans cet émetteur, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation. En ce sens, chaque évaluation dans le cadre d'une approche d'évaluation a été considérée individuellement et pouvait conduire à l'exclusion d'un émetteur.

La base de données ESG a utilisé plusieurs approches d'évaluation différentes pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales promues étaient présentes chez les émetteurs, notamment :

• Évaluation DWS du risque climatique et de transition

L'évaluation du risque climatique et de transition de DWS a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation de la norme DWS

L'évaluation de la norme DWS a évalué le comportement des émetteurs, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies et des normes de l'Organisation internationale du travail, ainsi que le comportement dans le cadre des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. Les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation DWS des émetteurs souverains

L'évaluation DWS des émetteurs souverains a porté sur les libertés politiques et civiles. Les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de libertés politiques et civiles (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des secteurs controversés

La base de données ESG a défini certains secteurs d'activité et activités commerciales comme étant pertinents. Ont été définis comme pertinents les secteurs d'activité et les activités commerciales qui concernaient la production ou la distribution de produits dans un domaine controversé (« secteurs

controversés »). Les secteurs définis comme controversés sont par exemple l'industrie des armes à feu civiles, l'industrie de l'armement et les produits du tabac. D'autres secteurs d'activité et activités commerciales ont été définis comme pertinents lorsqu'ils concernaient la production ou la distribution de produits dans d'autres secteurs. D'autres secteurs définis comme pertinents étaient par exemple l'extraction du charbon et la production d'énergie à base de charbon.

Les émetteurs ont été évalués en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'ils ont réalisée dans des secteurs d'activité controversés et des activités commerciales controversées. Plus le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités controversées et des activités commerciales controversées était faible, meilleure était l'évaluation.

En ce qui concerne l'implication dans les produits du tabac et les armes à feu civiles, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) impliqués modérément, fortement ou excessivement (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

En ce qui concerne l'implication dans l'industrie de l'armement, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

En ce qui concerne l'implication dans l'extraction du charbon et la production d'énergie à partir du charbon ou dans d'autres secteurs et pratiques commerciales controversés, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des armes controversées

La base de données ESG a évalué l'implication d'une entreprise dans des armes controversées. Les armes controversées comprenaient par exemple les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques. Les émetteurs ont été évalués en fonction de leur degré d'implication (production d'armes controversées, production de composants, etc.) dans la fabrication d'armes controversées, indépendamment du chiffre d'affaires total réalisé. Les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

Dans la mesure où le fonds cherchait à satisfaire les caractéristiques environnementales et sociales et les pratiques de gouvernance d'entreprise annoncées en investissant également dans des fonds cibles, ces derniers devaient respecter les normes DWS susmentionnées en ce qui concerne l'évaluation du risque climatique et de transition et l'évaluation de la norme.

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'actifs répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents respectaient la méthodologie d'évaluation ESG.

Les liquidités n'ont pas été évaluées au moyen de la méthode d'évaluation ESG.

Méthodologie d'évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

La procédure d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues était basée sur l'évaluation de la norme DWS. En conséquence, les entreprises détenues évaluées ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

En outre, la société de gestion a estimé que la propriété active était un moyen très efficace d'améliorer la gouvernance, les politiques et les procédures et d'œuvrer à l'amélioration des performances à long terme des entreprises détenues. La propriété active impliquait d'utiliser sa position d'actionnaire pour influencer les activités ou le comportement des entreprises détenues. Un dialogue constructif a pu être instauré avec les entreprises détenues sur des sujets tels que la stratégie, les performances financières et non financières, le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise, y compris sur des sujets tels que la divulgation, la culture et la rémunération. Un dialogue a pu être exercé, par exemple, par le biais de réunions d'émetteurs ou d'accords de mandat. Dans le cas des participations au capital,

il était également possible d'interagir avec l'entreprise en exerçant son droit de vote (vote par procuration) ou en participant aux assemblées générales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce fonds n'avait pas établi de valeur de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
365,1 millions d'euros
avant affectation du bénéfice

Conseil de surveillance

Claire Peel
Présidente
DWS Management GmbH,
Frankfurt / Main

Manfred Bauer
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Stefan Kreuzkamp (jusqu'au 31 décembre 2022)
Frankfurt / Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Holger Naumann
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Frank Rückbrodt
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Barbara Schots
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information *

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents
payeurs, se reporter au prospectus de vente

Situation au : 1^{er} mars 2023

DWS Investment S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Tél. : +352 4 21 01-1
Fax : +352 4 21 01-9 00